



Nernier, le 5 novembre 2022

# **AFRAG**

## **Assemblée générale ordinaire 2022**

### **Procès-verbal et support**

De l'assemblée générale ordinaire 2022 de l'Afrag qui s'est tenue le mercredi 19 octobre 2022 à Messery.

Stéphan Devé  
Président.

## Ordre du jour

- Bilan moral et rapport d'activités de l'Afrag
- Bilan financier
- Actualités du secteur du transport aérien et de Genève Aéroport
- Mise en place de réunions participatives entre le bureau de l'Afrag et ses adhérents
- Adhésion de l'Afrag à l'UFCNA
- Partenariat entre l'Afrag et L'Adra
- Cotisations 2023
- Renouvellement du Bureau
- Questions diverses

## Bilan moral et rapport d'activités de l'Afrag

L'année 2021 a été une année de transition pour tous. Alors que la pandémie liée au COVID prenait fin, les activités de notre association ont pu reprendre dans un environnement alors peu porteur, la pandémie ayant très fortement impacté les activités de Genève Aéroport. Cette situation a généré une certaine démobilisation de tous, sans avions, pas ou peu de nuisances. Le nombre de nos adhérents était alors au plus bas, ce qui se reflétait dans une Assemblée générale ordinaire 2021 quelque peu décevante, du fait de la faible participation dans une ambiance atone. Pour l'Afrag, il était alors temps de reprendre le cours de ses activités.

En 2021 et aussi cette année, l'afrag a privilégié, et même renforcé lorsque cela était possible, les partenariats existants avec les associations suisses CARPE et ATCR. Participation aux réunions de consultation visant à élaborer une réponse au projet de loi présenté par le Conseil d'Etat genevois, suite à l'adoption par votation de l'initiative 163 "Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève", soutenue par la CARPE. Cette initiative a eu pour effet la création d'une commission consultative pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire (CCAEP), dans laquelle siègent 1 élu nommé par le préfet de Haute-Savoie, 1 élu nommé par le préfet de l'Ain et 1 élu nommé par le pôle métropolitain du genevois français (contre un seul élu français auparavant dans une commission similaire mais dépendant de l'aéroport).

Côté ATCR, Marie-pierre Berthier a été élue au bureau de cette association, ce qui devrait permettre une collaboration accrue entre l'ATCR et l'Afrag. Elle a aussi été nommée membre du comité consultatif sur les nuisances liées à l'AIG – CCE résultant de l'accord franco-suisse de 2001, renouvelé en 2020. 1 seule réunion s'est tenue le 17 septembre.

Les activités de la sous-commission des trajectoires de Genève Aéroport ont été mises en stand-by, suite à la définition de la trajectoire KONIL courte.

Durant 2021, 5 réunions de bureau ont eu lieu avec la participation active de tous les membres du bureau. Toutes les propositions identifiées pour 2021 ont pour le moins démarré. Le manque de ressources au niveau de notre association n'a malheureusement pas permis une progression aussi rapide que souhaitée sur ces différentes actions

L'Afrag compte 62 adhérents habitant en très grande majorité à Messery ou Nernier. Des actions sont nécessaires pour mieux nous faire connaître sur tout le territoire de Thonon-Agglomération.

**Le bilan moral est adopté à l'unanimité**

## Bilan financier

Le bilan financier au 19 octobre 2022 s'établit comme suit

Solde après AG 2021		<b>398.01€</b>
Adhésions Individuelles 2022 (28)	420	
Adhésions Familiales 2022 (34)	850	
Dons libres	215	
Hébergement site internet (3 ans)		145.93
Frais bancaires		35
Carte accès au compte Crédit Mutuel		29
Frais de paiements par carte bancaire		5.36
Solde compte courant au 19/10		<b>1772.82€</b>
(Adhésions récentes non prises en compte : 55€)		
Solde compte épargne (pas de mouvements)		<b>421.26€</b>
<b>Soit un solde de trésorerie positif total de 2 194.08€</b>		

**Le bilan financier est adopté à l'unanimité**

## **Actualités du secteur du transport aérien et de Genève Aéroport**

Le président de l'Afrag expose les faits marquants concernant le secteur du transport aérien en général et Genève Aéroport (voir le support de présentation).

Les décisions prises par le gouvernement néerlandais (baisse de 12 % des mouvements sur la plateforme aéroportuaire d'Amsterdam Schiphol) et par l'Aéroport de Luxembourg (refus d'atterrissage d'un appareil de la compagnie Vueling qui serait arrivé, sinon, après l'heure prévue de fermeture de l'aéroport) sont porteuses d'espoir mais, il nous faut rester vigilants, Genève Aéroport travaillant déjà à l'augmentation du nombre de liaisons et de compagnies aériennes pour 2023 !

### **Mise en place de réunions participatives entre le bureau de l'Afrag et ses adhérents**

Afin de permettre une meilleure communication entre le bureau de l'association et ses adhérents, le bureau de l'Afrag propose d'organiser des réunions collaboratives dont la fréquence et les lieux restent à définir. Après discussion avec l'assemblée, il est proposé d'organiser une première réunion, dans la première partie du mois de décembre, à Chens-sur-Léman.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

### **Adhésion de l'Afrag à l'UFCNA**

L'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs (UFCNA) est une organisation nationale qui regroupe les principales associations françaises de défense de l'environnement, de protection de la qualité de vie et de la santé des riverains des aéroports. Ses membres siègent au sein des CCE des aéroports au titre des associations régionales.

Les problématiques principales concernées sont, en premier lieu, le bruit avec ses effets démontrés sur la santé publique, notamment, l'hypertension artérielle et ses conséquences - infarctus du myocarde et accident vasculaire cérébral. C'est aussi la pollution de l'air par les oxydes d'azote ou les particules fines et ses conséquences sur la santé. Le coût d'adhésion est de 90 € / an.

Le bureau de l'Afrag propose à ses membres que l'Afrag adhère à l'UFCNA dès 2023, ce qui lui permettra de bénéficier des ressources et synergies existantes dans l'association et entre ses membres. Ce point fait l'objet d'un débat.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

### **Partenariat entre l'Afrag et L'Adra**

L'Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse (Adra) a pour objectifs d'améliorer le cadre de vie des populations et de préserver l'environnement, tout en reconnaissant le rôle économique de l'aéroport, mais dans des limites raisonnables.

En lien avec les associations suisses et allemandes elle demande

- Le respect strict du repos nocturne de 23 à 6 heures
- La limitation des vols et atterrissages à 100.000/an
- La suppression des trajectoires bruyantes et polluantes au décollage et à l'atterrissage

Ce sont des objectifs fort ressemblants à ceux de l'Afrag.

De par sa localisation géographique, l'Afrag ne pense pas opportun d'adhérer à l'Adra mais, de développer un partenariat étroit entre deux associations ayant des problématiques et des objectifs similaires. Ce partenariat est discuté en assemblée.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

## Cotisations 2023

Les cotisations actuelles sont de 15 € pour l'adhésion annuelle individuelle et de 25 € pour une adhésion annuelle familiale. Le bureau propose de laisser le montant des cotisations inchangé pour 2023.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

## Renouvellement du Bureau

Marine WALLACE, actuelle trésorière de l'association, présente sa démission. Les trois autres membres du bureau sortant se représentent.

**Marie-pierre BERTHIER, Serge BEL et Stéphan DEVÉ sont réélus à l'unanimité moins 3 voix (les leurs).**

Un appel est lancé pour qu'un adhérent au moins rejoigne le bureau de l'association mais, il reste sans réponse.

**Dans l'attente d'une solution, le bureau fonctionnera légalement avec 3 membres formant le bureau. Un appel sera à nouveau lancé auprès des adhérents de l'association.**

## Questions diverses

- Que pouvons-nous faire contre les trajectoires anarchiques survolant les populations du Bas-chablais  
Ce point est couvert dans la section « Autres actions et objectifs » du support utilisé lors de la réunion. Une altitude de survol minimale du Bas-Chablais conjointe à un respect strict de l'axe de piste 04 ou à un décollage suivant la ligne de milieu de lac tant que cette altitude de survol minimale n'est pas atteinte permettaient de répondre à cette demande.

- Les survols sont-ils moins intenses en temps de bise  
Non, les survols ne sont pas moins intenses mais différents – les appareils décollant de Genève Aéroport survolent alors le Bas-Chablais.
- Quelles actions pouvons-nous envisager afin de nous prémunir des effets nocifs du trafic aérien au-dessus du Bas-Chablais  
Voir la section « Autres actions et objectifs » du support de présentation
- Pouvons-nous insister sur la réglementation car le bruit de certains appareils est plus intense, avec contrôle et amendes  
La réglementation relative aux niveaux de bruit des appareils utilisant la plateforme aéroportuaire de Genève Aéroport est définie dans le règlement d'exploitation. La question des amendes a été posée à Genève Aéroport lors du dernier comité consultatif sur les nuisances liées à l'AIG – CCE.
- Quid du non-respect par le Conseil d'Etat de Genève des résultats du référendum d'initiative populaire initié, entre autres, par la CARPE.  
Sans parler de non-respect, le Conseil d'Etat genevois semble peu enclin à mettre en place les décisions adoptées lors de la votation sur l'initiative 163 "Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève" soutenue par la CARPE.
- Quid de la réponse des autorités françaises sur les nuisances du survol des avions au-dessus du territoire français  
L'Afrag a demandé à rencontrer Monsieur le Sous-préfet afin de pouvoir discuter, entre autres, de ce point précis.